

DOSSIER D'INSCRIPTION

Ateliers et cours publics –
Pau
Enfants / Ados



**COVID-19 : À compter du
30/09/2021, le pass sanitaire est
obligatoire pour l'accès aux ateliers
et cours publics dès l'âge de 12 ans.
Merci de vous reporter aux
modalités d'inscription du dossier.**

Identité

Nom

Prénom

Date de naissance

Mail (pour les plus de 16 ans) :

Adresse

Personnes exerçant l'autorité parentale

Nom

Prénom

Tél. domicile / Tél. portable

Adresse électronique

Merci de cocher cette case si vous ne souhaitez pas recevoir les courriers électroniques de l'École supérieure d'art et de design des Pyrénées.

Nom

Prénom

Tél. domicile / Tél. portable

Adresse électronique

Merci de cocher cette case si vous ne souhaitez pas recevoir les courriers électroniques de l'École supérieure d'art et de design des Pyrénées.

Personne à contacter

Nom / prénom

Tél. domicile / Tél. portable

En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des modalités d'inscription, de paiement et de résiliation des ateliers et cours publics de l'ÉSAD Pyrénées du présent dossier.

Fait à, le

Signature :

DOSSIER D'INSCRIPTION

Ateliers et cours publics – Pau Enfants / Ados



Les ateliers et cours publics sont dispensés du 27/09/2021 au 24/06/2022 inclus, hors vacances scolaires et jours fériés.

Partie réservée à l'administration

Montant de l'inscription :
Tranche ressources :
Pièce justificative :

- Paiement unique
- Fractionné en deux fois

Mode de règlement :

- Chèque n° :
 - Numéraire
- Reçu n° :

Si fractionné en deux fois – 2^{ème} versement :

- Chèque n° :
 - Numéraire
- Reçu n° :

Cours choisi(s)

- BD 09-12 ans – mercredi 13h30-15h
- BD 13-15 ans – mercredi 15h-16h30
- BD 16-18 ans – mercredi 16h30-18h
- La petite fabrique (06-11 ans) – lundi 17h30-18h45

Cours adultes accessibles dès l'âge de 15 ans :

- Atelier Dessin couleur – vendredi 14h-17h
- Pratiques plastiques – jeudi 17h15-19h45
- Atelier couleur – vendredi 14h-17h
- Initiation à la peinture – jeudi 09h30-12h30
- Passage/Initiation aux études artistiques – mardi 17h15-19h45
- Impression/édition – lundi 13h45-17h15

Matériel demandé pour les ateliers

En raison de la situation de crise sanitaire, le port du masque est obligatoire pour circuler au sein des locaux de l'ÉSAD Pyrénées.
Il est important de venir avec une tenue adaptée aux ateliers (blouse, surchemise de protection, t-shirt usé). Les élèves sont également tenus de se procurer le matériel nécessaire au bon déroulement du ou des ateliers choisi(s) (peinture, feutres, etc.).
La liste du matériel essentiel à chaque atelier figure sur les fiches de présentation de chaque cours. Il peut s'acquérir au fil de l'année en fonction des besoins.

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Ateliers et cours publics et
stages
Formulaire pour mineur



Cette fiche permet de recueillir des informations utiles à la santé de votre enfant à l'établissement qui l'accueille et de transmettre immédiatement aux professionnels de santé les éléments nécessaires à une prise en charge immédiate et efficace en cas d'accident ou de maladie.

Renseignements concernant le mineur

Nom du mineur :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe : F M

Suit-il un traitement médical ? Oui Non

Si oui, préciser :

Médecin traitant : Téléphone :

Allergies :

- Asthme
- Alimentaires :
- Médicamenteuses :
- Autres (animaux, plantes, pollen) :

Le mineur présente-t-il un problème de santé ? Oui Non

Préciser :

Recommandations utiles des parents

Port de lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, etc. :

.....
.....
.....

Personne à contacter en cas d'urgence

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Je soussigné(e),, responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de ce mineur.

Fait à, le

Signature :

ATELIERS ET COURS PUBLICS & STAGES Modalités d'inscription et de paiement 2021-2022

Pass sanitaire et port du masque

À compter du 30/09/2021, l'accès aux ateliers et cours publics est soumis au pass sanitaire dès l'âge de 12 ans. Afin de valider définitivement l'inscription de votre enfant, vous avez jusqu'au 30/09/2021 inclus pour présenter son pass sanitaire au secrétariat.

À compter du 30/09/2021, aucun remboursement ne pourra être accordé sur motif d'absence du pass sanitaire.

Le port du masque est obligatoire dès l'âge de 12 ans.

Stages

Règlement des stages

Les inscriptions à un stage se règlent en totalité, par chèque ou espèces, avant le début du stage.

Annulation

Vous pouvez annuler votre inscription à un stage en adressant cette demande par écrit 72 heures avant le début du stage. Passé ce délai, les droits d'inscription ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement.

Cours et ateliers

Modalité d'inscription

Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée et dans la limite des

places disponibles (pas de pré-inscriptions possibles).

L'adhésion aux ateliers et cours publics est annuelle. Son montant est déterminé au regard des revenus du foyer (quotient familial mensuel) par le calcul suivant : revenu fiscal de référence / nombre de parts / 12 mois.

Tout dossier incomplet ne pourra être validé. Sans justificatif, le tarif de la tranche 4 sera appliqué.

Pièces justificatives

Le calcul du quotient familial mensuel sera réalisé sur la base du revenu fiscal de référence figurant sur le dernier avis d'imposition. À ce titre, joindre au dossier d'inscription une copie de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019 et une pièce d'identité.

Pour les étudiants, les personnes bénéficiaires de minimas sociaux (tels que le RSA, AAH, ASS) ou non-imposable, le tarif correspondant à la tranche la plus basse sera appliqué. À ce titre, joindre au dossier un justificatif daté de moins de trois mois correspondant à la situation ou un avis de non-imposition pour les personnes non imposables.

Inscription en cours d'année

Dans la limite des places disponibles et selon les ateliers, des inscriptions peuvent être effectuées en cours d'année. Pour une inscription au second trimestre (janvier – mars), une remise de 25% sera appliquée au tarif annuel. Pour une inscription au troisième trimestre (avril – juin), une remise de 50% sera appliquée au tarif annuel. Le deuxième versement est dû, quelle que soit la fréquentation du ou des cours et ateliers et les modalités

d'enseignement (en présentiel ou à distance).

Modalité de paiement

Le paiement de l'adhésion s'effectue par espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor public.

Vous pouvez opter pour un paiement unique ou fractionné en deux fois. Dans le deuxième cas, un premier versement de 50% doit être effectué au moment de l'inscription ; et le second versement, correspondant aux 50% restants, doit intervenir avant le 30 novembre 2021.

Résiliation

Les inscriptions aux cours et ateliers peuvent être résiliées par demande écrite impérativement avant le 2ème cours de l'année. Passé ces délais, les droits d'inscription ne pourront faire l'objet d'un remboursement. Les droits d'inscription sont dus quelle que soit la fréquentation du ou des cours et ateliers. Néanmoins, un remboursement peut être accordé dans le cadre d'un déménagement pour des raisons professionnelles ou de santé, uniquement sur présentation de justificatifs et décision du directeur général.

Covid-19

Dans la mesure où les conditions sanitaires contraindraient l'établissement à suspendre ses activités en présentiel, les ateliers et cours publics seront assurés à distance. Il est précisé qu'aucun remboursement ne sera effectué. Aussi, nous demandons aux adhérents de vérifier préalablement à leur inscription leurs modalités de connexion internet.

TARIFS ATELIERS ET COURS PUBLICS 2021-2022

Pau

Tarif 1A – Ateliers et cours classiques

| Ateliers et cours concernés | Q.F. Mensuel* | Tarif annuel 1 atelier | Tarif annuel à partir du 2 ^{ème} atelier |
|--|--------------------|------------------------|---|
| Carnet de dessin | | | |
| Passage / Initiation aux études artistiques | | | |
| Initiation peinture | | | |
| Initiation dessin | | | |
| Pratiques plastiques | | | |
| Labo du dessin | | | |
| Atelier couleur | | | |
| Atelier dessin couleur | | | |
| | <850** | 120 € | 100 € |
| | 851 – 1100 | 190 € | 160 € |
| | 1101 – 1400 | 250 € | 210 € |
| | >1400 | 300 € | 250 € |

Tarif 2B – Ateliers et cours spéciaux

| Ateliers et cours concernés | Q.F. Mensuel* | Tarif annuel 1 atelier | Tarif annuel à partir du 2 ^{ème} atelier |
|---------------------------------------|--------------------|------------------------|---|
| Impression / édition | | | |
| Dessin et peinture expérimenté | | | |
| Sérigraphie | | | |
| Modèle vivant | | | |
| Photographie | | | |
| | <850** | 150 € | 125 € |
| | 851 – 1100 | 220 € | 180 € |
| | 1101 – 1400 | 280 € | 230 € |
| | >1400 | 330 € | 275 € |

Tarif 2A – Cours auditeurs libres / hebdomadaire

| Ateliers et cours concernés | Q.F. Mensuel* | Tarif annuel 1 atelier |
|-----------------------------|--------------------|------------------------|
| Histoire de l'art | | |
| | <850** | 120 € |
| | 851 – 1100 | 150 € |
| | 1101 – 1400 | 180 € |
| | >1400 | 200 € |

* Q.F. : quotient familial mensuel calculé à partir de votre avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019

** et étudiant(es) ou bénéficiaires des minimas sociaux ou personnes non imposables (un justificatif datant de moins de trois mois sera demandé).

Tarif 2B – Cours auditeurs libres / quinzaine

| Ateliers et cours concernés | Q.F. Mensuel* | Tarif annuel 1 atelier |
|-----------------------------|---------------|------------------------|
| Cultures graphiques | <850** | 60 € |
| | 851 – 1100 | 75 € |
| | 1101 – 1400 | 90 € |
| | >1400 | 100 € |

Tarif 3 – Ateliers et cours - enfants, adolescents

| Ateliers et cours concernés | Q.F. Mensuel* | Tarif annuel 1 atelier | Tarif annuel à partir du 2 ^{ème} atelier ou du 2 ^{ème} enfant |
|--|---------------|------------------------|---|
| BD La petite fabrique | <850** | 120 € | 108 € |
| | 851 – 1100 | 150 € | 135 € |
| | 1101 – 1400 | 200 € | 180 € |
| | >1400 | 220 € | 198 € |

Pour calculer le montant du cours qui vous intéresse, utiliser la méthode suivante :

– **Calcul du QF** : $\text{revenu fiscal de référence} / \text{nombre de part du foyer} / 12$



* Q.F. : quotient familial mensuel calculé à partir de votre avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019

** et étudiant(es) ou bénéficiaires des minimas sociaux ou personnes non imposables (un justificatif datant de moins de trois mois sera demandé).